

GLOBAL MINIMUM TAX AND DEVELOPING COUNTRIES: What Next?

Impôt minimum mondial et pays en développement : évolutions à venir

En octobre 2021, les membres du Cadre Inclusif de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices ont convenu d'une solution reposant sur deux piliers pour relever les défis fiscaux que posent la mondialisation et la numérisation de l'économie. Le Pilier I définit de nouvelles règles relatives au lien et à la répartition des bénéfices pour les grandes multinationales rentables, tandis que le Pilier II établit des règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (règles GloBE) sous la forme d'un impôt minimum global de 15 % pour les multinationales dont les revenus consolidés à l'échelle du groupe dépassent 750 millions d'euros. Le Pilier I sera mis en œuvre dans le cadre d'une convention multilatérale qui doit être élaborée et ouverte à la signature en 2022, pour une entrée en vigueur en 2023. Les règles GloBE du Pilier II devraient être transposées dans les lois des membres du Cadre Inclusif en 2022 en vue d'une mise en application en 2023. Le 20 décembre 2021, l'OCDE a publié le modèle de règles du Pilier II pour la mise en œuvre nationale des règles GloBE. Ces règles comportent des orientations pratiques utiles, mais soulèvent également des questions et des préoccupations pour les pays en développement chargés de les mettre en œuvre dans les mois à venir. Outre les modifications législatives officielles nécessaires à la mise en œuvre et les difficultés administratives, les pays en développement doivent également évaluer leur riposte fiscale stratégique face au nouveau paradigme de fiscalité internationale, notamment aux implications des règles GloBE pour les dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement étranger. La conférence réunira des experts, des dirigeants et des parties prenantes pour traiter de ces questions.

Mardi 26 avril 2022

8 h -11 h 00, heure de Washington

7 h 30 **Connexion** par Zoom

8 h – 8 h 05 **Allocution de bienvenue** de la part des organisateurs
Eduardo Camero (IMF)/Sébastien Leduc (IMF)

8 h 05 – 8 h 15 **Propos liminaires**
Vitor Gaspar (FMI) et Marcello Estevão (GBM)

Difficultés de mise en œuvre du Pilier II pour les pays en développement

8 h 15 – 8 h 30 **Présentation** : Éléments clés de l'accord GloBE et principales difficultés pour les pays en développement.
Li Liu (FMI)

8 h 30 – 9 h 05 **Table ronde** : Les conférenciers examineront les principales difficultés de mise en œuvre, en se focalisant sur les pays en développement.

ANIMATRICE : *Chiara Bronchi (GBM)*

CONFÉRENCIERS :

- Sol Picciotto (Lancaster University, ICTD)
- Esther Koisin (Inland Revenue Board, Malaisie)
- Giorgia Maffini (PwC, Royaume-Uni)
- Rasmi Das (ministère des Finances, Inde)

9 h 05 – 9 h 20 **Questions** du public

Allocution d'ouverture

9 h 20 – 9 h 40 **Allocution d'ouverture** : **Michael Devereux (Université d'Oxford)**

9 h 40 – 9 h 55 **Questions et réponses avec l'orateur principal**
Animateur : *Ruud de Mooij (FMI)*

Effet du Pilier II sur les incitations à l'investissement dans les pays en développement

9 h 55 - 10 h 10	Présentation : Effet anticipé du Pilier II sur les dispositifs d'incitation fiscale dans les pays en développement. <i>Sebastian James (GBM)</i>
10 h 10 - 10 h 45	Table ronde : Les conférenciers examineront les effets du Pilier II sur les dispositifs d'incitation fiscale dans les pays en développement. <i>ANIMATEUR : Alexander Klemm (FMI)</i> <i>CONFÉRENCIERS :</i> <ul style="list-style-type: none">• Nadine Riedel (Université de Münster)• Fatmir Besimi (ministre des Finances, République de Macédoine du Nord)• Anthony Munanda (Forum sur l'administration fiscale africaine, ATAF)Alvaro Romano (Professeur, Université de la République, Uruguay)
10 h 45 – 11 h	Questions du public
11 h	Allocution de clôture <i>Ruud de Mooij (FMI)</i>